



Marseille, le 12 avril 2018,

Communiqué de presse

Opération de contrôles coordonnés dans le 3^e arrondissement de Marseille

Hier, le préfet de police des Bouches-du-Rhône a mis en place une opération de contrôles coordonnés sur l'avenue Camille Pelletan et la porte d'Aix à Marseille (3^e).

A cette occasion, **110 policiers** de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), de la Direction Zonale de la Police aux Frontières (DZPAF) et des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) ont été déployés et ont procédé à des contrôles d'identité sur réquisition du procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille. De nombreux commerces, débits de boissons et garages ont également été contrôlés.

Ce dispositif a par ailleurs sollicité l'intervention de plusieurs partenaires de la sécurité dans leurs champs de compétences : la police municipale pour le stationnement gênant, la RTM pour la lutte contre la fraude et l'URSAFF pour le travail dissimulé.

Ce type d'opération, régulièrement mené dans divers secteurs de la ville de Marseille, **s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien.**

Une première opération de contrôles avait déjà eu lieu le 15 mars dernier sur le boulevard National à Marseille. D'autres interventions de même envergure seront organisées dans les prochaines semaines.

Le préfet de police tient à remercier et féliciter l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés sur ces opérations.

Bilan de l'opération :

Police nationale : 19 établissements de restauration rapide et débits de boissons contrôlés ; 1 garage de mécanique inspecté ; 6 procédures de travail dissimulé ; 4 interpellations de personnes recherchées aux fins de reconduite à la frontière ; 6 personnes interpellées pour séjour irrégulier ; 234 personnes contrôlées dont 117 par le fichier des personnes recherchées.

RTM : 800 voyageurs contrôlés donnant lieu à 111 procès verbaux pour fraude dont 17 encaissements sur place.

Police municipale : 42 véhicules contrôlés dont 30 par le fichier des véhicules volés ; 28 procès verbaux électroniques ; 2 véhicules immobilisés ; 2 mises en fourrière et 4 défauts d'assurance constatés.

URSSAF : 6 infractions pour travail dissimulé.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/Communication

Mathieu DUROSELLE – 04.96.10.62.15 / 06.74.60.02.05 – mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr

Marie-Flore VALLON – 04.96.10.62.48 / 06.72.85.84.71 – marie-flore.vallon@interieur.gouv.fr

pp13-communication@interieur.gouv.fr

